

Prophylaxie antigrippale par l'amantadine (Symmetrel^{MD})

par Mireille Nadeau

Une éclosion de grippe de type A est confirmée dans le centre d'hébergement de soins de longue durée que vous desservez. Le médecin du centre prescrit alors de l'amantadine en prophylaxie à tous les résidents, la posologie devant être ajustée par le pharmacien.

LA GRIPPE EST UNE CAUSE importante de mortalité et de morbidité, particulièrement chez les personnes âgées et celles qui ont des problèmes de santé chroniques sous-jacents¹. Les milieux d'hébergement et de soins de longue durée sont des endroits propices à la transmission de ce virus. Ainsi, en quelques jours, une éclosion de grippe peut toucher une grande partie des résidents avec un taux d'attaque pouvant atteindre 60 %¹. L'administration du vaccin contre la grippe chez ces patients est associée à une diminution du risque de pneumonie secondaire et de décès¹. Toutefois, la protection contre la grippe est incomplète chez ces personnes, probablement en raison d'une réduction de leur fonction immunitaire¹. C'est pourquoi la prophylaxie antivirale est recommandée dans le cas d'éclosion confirmée de grippe, c'est-à-dire au moment de la survenue de deux cas ou plus de syndrome d'allure grippale (apparition brusque de fièvre accompagnée de toux et de douleurs musculaires) à moins de dix jours d'intervalle, dans le même milieu, confirmés par un test de dépistage en laboratoire positif¹.

Le seul médicament approuvé au Canada pour la prophylaxie des infections à virus grippal est l'amantadine¹.

M^{me} Mireille Nadeau, pharmacienne, exerce au CLSC-CHSLD de Montmagny.

Son taux d'efficacité est de 70 % à 90 % contre le virus de type A, mais il n'a aucun effet contre les souches de type B^{1,2}. C'est pourquoi les inhibiteurs de la neuraminidase (zanamivir [Relenza^{MC}] et oseltamivir [TamifluTM]) ont aussi une place en prophylaxie, même s'ils ne sont pas encore homologués au Canada à cette fin¹. Les antiviraux doivent être prescrits en prophylaxie pendant au moins quatorze jours ou jusqu'à dix jours après l'apparition des symptômes chez le dernier patient atteint de grippe dont le cas a été signalé¹. Un antiviral peut également être prescrit en traitement pour les patients présentant des symptômes grippaux depuis moins de 48 heures^{1,2}. Les patients ayant des symptômes grippaux et traités à l'amantadine doivent être isolés de ceux sous prophylaxie par l'amantadine afin d'éviter l'émergence et la transmission de souches résistantes¹. Si les mesures d'isolement sont impossibles, il est préférable d'utiliser d'emblée les inhibiteurs de la neuraminidase¹. Ces derniers peuvent également être utilisés en prophylaxie lorsque l'amantadine ne permet pas de mettre fin à une éclosion de grippe de type A, c'est-à-dire si des cas confirmés

123

Adapté de : Nadeau M. Prophylaxie antigrippale à l'amantadine (Symmetrel^{MD}) 2004 Québec Pharmacie juin 2004 ; 51 (6) : 519-20. Site Internet : www.quebecpharmacie.org

Le seul médicament approuvé au Canada pour la prophylaxie des infections à virus grippal est l'amantadine. Son taux d'efficacité est de 70 % à 90 % contre le virus de type A, mais il n'a aucun effet contre les souches de type B.

R E P È R E

T A B L E A U

Posologie d'amantadine recommandée pour le traitement et la prophylaxie antigrippale selon l'âge et la fonction rénale¹

Clairance de la créatinine	Posologie chez les patients de 10 à 64 ans	Posologie chez les patients de ≥ 65 ans
> 79 ml/min	100 mg par jour	100 mg par jour
60-79 ml/min	100 mg par jour	100/50 mg par jour, en alternance
40-59 ml/min	100 mg par jour	100 mg aux 2 jours
30-39 ml/min	100 mg, 4 fois par semaine	100 mg, 2 fois par semaine
20-29 ml/min	100 mg, 3 fois par semaine	50 mg, 3 fois par semaine
10-19 ml/min	200/100 mg, 1 fois par semaine en alternance	100/50 mg, 1 fois par semaine en alternance

surviennent toujours plus de 96 heures après le début de la prophylaxie¹. De plus, on peut y avoir recours lorsqu'il y a contre-indication à l'amantadine, comme chez les patients ayant des antécédents de convulsions ou souffrant d'insuffisance cardiaque instable^{1,2}.

Dans le cas présent, c'est l'amantadine qui s'avère être le meilleur choix pour la prophylaxie chez les résidents du centre d'hébergement. L'élimination de ce médicament se faisant principalement par voie rénale, la posologie pour chaque résident doit être établie en tenant compte de l'âge et de la clairance de la créatinine (*tableau*)^{1,2}. Malgré l'ajustement des doses, les personnes âgées restent particulièrement sensibles aux effets indésirables de l'amantadine, notamment les nausées, les vertiges, la confusion, l'insomnie, les hallucinations, la constipation, la sécheresse buccale, l'œdème périphérique, l'hypotension orthostatique, l'anxiété, l'irritabilité et l'agitation^{1,2}. Ces effets peuvent être augmentés si l'amantadine est combinée à un médicament anticholinergique, tel que l'oxybutynine, la procyclidine, la sco-

polamine, etc.^{2,3}. Un suivi plus étroit des effets indésirables est alors recommandé, ainsi qu'une diminution des doses de l'agent anticholinergique, si possible³. Il existe également une interaction avec les diurétiques thiazidiques, ces derniers pouvant augmenter la toxicité de l'amantadine en réduisant sa clairance rénale³. Il est alors recommandé de cesser le thiazide, le furosémide pouvant être utilisé comme solution de rechange, si nécessaire^{2,3}. Enfin, mentionnons l'interaction avec le triméthoprime-sulfaméthoxazole qui peut aussi augmenter le risque d'effets indésirables dus à l'amantadine³. ❗

Bibliographie

1. Ministère de la santé et des services sociaux. *Protocole d'intervention influenza en milieu d'hébergement et de soins de longue durée : Prévention, surveillance et contrôle*. 2003 ; 13-16, 24-9, 34-9, 89-95.
2. Vigilance Santé. *Monographie de l'amantadine*. Logiciel Vigilance Clinique, mise à jour de mars 2004.
3. Tatro DS. *Drug interaction facts, Facts and Comparisons*. Mise à jour de janvier 2004, 14c-17, 36b.

L'élimination de ce médicament se faisant principalement par voie rénale, la posologie pour chaque résident doit être établie en tenant compte de l'âge et de la clairance de la créatinine.

R E P È R E